



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville • BP 2 • 73401 UGINE cedex • Tél. 04 79 37 34 99 • Fax 04 79 37 36 07 • contact@riviere-arly.com

COMITE SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 20 septembre 2019, 17h00-17h30
Mairie d'Ugine

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 4 septembre 2019 s'est réuni le mardi 10 septembre à 17h30, en séance publique à la mairie d'Ugine, salle du Conseil municipal.

Le quorum de la carte de compétence animation et administration générale n'ayant pas été atteint, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil syndical a été à nouveau convoqué le 16 septembre 2019 et s'est réuni le vendredi 20 septembre à 17h00, en séance publique à la mairie d'Ugine, salle du Conseil municipal. L'ordre du jour est resté inchangé.

CONSEILLERS SYNDICAUX :

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte animation : 11

Présents : 7 dont 6 titulaires 1 suppléant

Quorum carte GEMAPI : 10

Présents : 5 dont 5 titulaires

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS

Philippe GARZON	ARLYSERE	Raymond COMBAZ	ARLYSERE
Patrick LATOUR	ARLYSERE	Bruno GUIDON	CC Vallées de Thônes
Patrick PECCHIO	ARLYSERE	Christian BAILLY	CC Sources du Lac d'Annecy

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS

Gérard MERMIER	CC Sources du Lac d'Annecy
----------------	----------------------------

DELEGUES EXCUSES

Franck ROUBEAU	ARLYSERE	Edith ALLARD	CC Pays du Mont Blanc
Léon GROSSET-JANIN	ARLYSERE	Catherine PERRET	CC Pays du Mont Blanc
Annick CRESSENS	ARLYSERE	Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc
Edouard MEUNIER	ARLYSERE	Carole JOGUET	ARLYSERE
Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy	Chantal LUYAT	ARLYSERE
Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc	Colette GONTHARET	ARLYSERE

n°19-14 : Motion relative au renouvellement des concessions hydroélectriques

Rapporteur : Philippe GARZON

Le bassin versant de l'Arly fait partie des territoires français les plus fortement équipés en aménagements hydroélectriques.

De nombreux d'entre eux ont été concédés au sortir de la seconde guerre mondiale et leurs titres administratifs, d'une durée variable de 50 à 75 ans, arrivent donc prochainement à échéance. C'est d'ores et déjà le cas en Savoie depuis 2015 pour de la concession de la Girotte (Girotte, Belleville Hauteluze, Beaufort et Villard) dans le massif du Beaufortain sur le bassin versant Arly. Ces aménagements comprennent un, voire plusieurs grands barrages régulateurs (barrages de la Girotte, Roselend, Gittaz, St Guérin) et présentent de fait, une dimension stratégique nationale.

Le bassin versant Arly est concerné par 6 concessions hydroélectriques :

1. Concession du Doron de Beaufort (chute de la Girotte, Belleville, Hauteluze, Beaufort et Villard sur le Doron, ses principaux affluents et certains torrents voisins dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie) : Titre en délai glissant depuis le 01/01/2016. Octroi du titre en 1964 et fin du titre au 31/12/2015.
2. Concession de Queige, Roëngers, Venthon (chutes de Queige, Roëngers et Venthon sur le Doron) : Titre renouvelé en 2002. Fin du titre au 31/12/2055.
3. Concession des Saucés sur le Doron de Roselend (chute des Saucés sur le Doron de Roselend) : Octroi du titre en 1964 et fin du titre au 31/12/2038.
4. Concession de Roselend (chute de Roselend sur l'Isère et divers affluents et sous-affluents rive droite dans le département de la Savoie) : Octroi du titre en 1967 et fin du titre au 31/12/2038.
5. Concession des Fontaines (chute des Fontaines sur l'Arly) : Octroi du titre en 1974 et fin du titre au 31/12/2048.
6. Concession de l'Arly (chute d'Ugine sur l'Arly) : Octroi du titre en 1950 et fin du titre au 31/12/2025.

Ces grands aménagements concédés sur le bassin versant Arly sont de fait bien connus des acteurs locaux car ils occupent une place importante sur les territoires et ceci à plus d'un titre. Ils participent notamment à l'économie locale et ont constitué de puissants facteurs de développement. Leur fonction multi-usages (loisirs, gestion des étiages, écrêtement des crues, valorisation des milieux aquatiques) donnent un rôle central à ces équipements et font de l'opérateur historique un partenaire permanent des collectivités.

Mais ces aménagements ont également des incidences très fortes sur le fonctionnement des rivières et la gestion du grand cycle de l'eau. En particulier, ces ouvrages induisent souvent des perturbations plus ou moins profondes dans le fonctionnement hydrologique (débits influencés) et dans le fonctionnement morpho-dynamique des cours d'eau (amoindrissement de la dynamique torrentielle, fermeture des lits, accumulations sédimentaires, ...).

Aussi, des démarches concertées ont été engagées afin de concilier le fonctionnement des cours d'eau et l'activité hydroélectriques. Plusieurs projets et expérimentations sont en cours sur les moyens permettant de réduire, de corriger ou de compenser ces incidences négatives. Elles sont complexes mais il est essentiel qu'elles puissent s'inscrire dans la durée avec un partenaire responsable et conforté dans la prise en compte des enjeux d'intérêt général du territoire.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly dans le cadre de l'exercice de ses compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations accorde une très grande importance aux conditions de renouvellement des concessions hydroélectriques.

Le SMBVA :

- Souligne le constat d'un déficit majeur de lisibilité sur les conditions selon lesquelles ces renouvellements de concessions vont s'opérer et les modalités de prise en compte des enjeux identifiés sur le territoire.
- Regrette en tant que GEMAPIEN, de ne pas être associé aux discussions sur le renouvellement des concessions.

Cette situation fait naître des inquiétudes légitimes, c'est dans ce cadre que le SMBVA formule les demandes suivantes :

- considère que le processus de mise en concurrence à l'occasion du renouvellement des concessions hydroélectriques ne paraît pas adapté et redoute que des décisions dont la logique soit purement financière puissent fragiliser les efforts communs et les programmes en cours permettant d'assurer ou d'atteindre une cohérence de la gestion de l'eau et des milieux associés tout au long des cours d'eau. Ainsi il est demandé

> Bilan des intempéries de l'été 2019

2 évènements ont touchés le bassin versant Arly au cours de l'été 2019 :

- tempête du 01 juillet 2019
- crue du 25 et 27 juillet 2019

La crue du 25 juillet a entraîné une forte dégradation du gué Barriaz sur le Glapet à Megève. Il est nécessaire de mettre en œuvre des travaux à titre conservatoire afin d'assurer de maintenir l'ouvrage et d'assurer la tenue du profil en long du Glapet. Une demande d'intervention d'urgence a été faite auprès de la DDT74.

> Projet de restauration de l'Arly à Prariand – étude avant-projet

L'avant-projet a été livré. Il sera présenté au comité de suivi de l'opération

Frédéric Rey souligne l'urgence de la mise en œuvre de travaux de confortement des sites de décharges sur l'Arly amont. En effet, des volumes importants de plastiques sont transportés par l'Arly. Un échantillon de cette pollution est montré.

Il est précisé certains sites sont connus et figurent dans le projet global de restauration des 10 sites sur l'Arly amont (étude HEPIA 2016). Les premiers sites ont été traités (seuil de la Rosière 2018, seul de Cassioz 2017, Prariand - étude 2019). Il semble que cette pollution se soit accélérée depuis la crue de mai 2015.

Pierre Bessy ajoute qu'il est nécessaire d'ajuster la priorisation sur l'étude de ces décharges. Il est convenu que des reconnaissances complémentaires seront réalisées par l'équipe sur ce secteur.

> Projet de restauration du Nant Bruyant – étude avant-projet

L'avant-projet a été livré et présenté au comité de suivi.

> Déclaration d'intérêt général de la gestion des cours d'eau sur le bassin versant Arly (hors CCLA) - avancement de la procédure

Le dossier a été déposé en préfecture. Il est en cours d'instruction.

> Etat des ressources en eau - comités ressources en eau et sécheresse 73-74

La sécheresse se prolonge avec un déficit pluviométrique important.

Le bassin versant de l'Arly reste au stade de vigilance. Les usagers sont invités à faire une utilisation économe de l'eau.

Il est proposé la mise en place d'un réseau de suivi des cours d'eau (suivi qualitatif) lors des périodes de sécheresse, afin de mieux les quantifier. Une proposition sera formulée au cours d'un prochain comité syndical.

> Autre point – restauration de la continuité écologique

Frédéric Rey fait part de la réception des travaux de restauration de la continuité piscicole (dévalaison) du seuil de la scierie de la Cours, dont il est propriétaire, sur le cours de l'Arly. Ces travaux ont été validés par l'Agence Française de biodiversité. Ces travaux ont été faits, à moindre coût, sans subvention, en modifiant astucieusement la structure de l'ouvrage.

A Ugine, le 23/09/2019

Philippe GARZON



Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant Arly,